

#### Jean-Marc Berlière

# Du maintien de l'ordre républicain au maintien républicain de l'ordre ? Réflexions sur la violence

In: Genèses, 12, 1993. pp. 6-29.

#### Citer ce document / Cite this document :

Berlière Jean-Marc. Du maintien de l'ordre républicain au maintien républicain de l'ordre ? Réflexions sur la violence. In: Genèses, 12, 1993. pp. 6-29.

doi: 10.3406/genes.1993.1180

http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/genes\_1155-3219\_1993\_num\_12\_1\_1180



Genèses 12, mai 1993, p. 6-29

#### **DU MAINTIEN**

### DE L'ORDRE RÉPUBLICAIN

## AU MAINTIEN RÉPUBLICAIN

DE L'ORDRE?

RÉFLEXIONS SUR LA VIOLENCE

Jean-Marc Berlière

olitologues et sociologues, qui s'interrogent sur la violence politique dans les démocraties, ont à juste titre noté l'existence de « seuils de violence ». Si, à long terme, il semble légitime de parler de « déclin » de la violence dans les affrontements sociaux, on a toutefois du mal à discerner clairement les étapes du processus. L'un des paliers décisifs semble bien constitué par l'expérience parisienne au début du siècle. Alors que tout au long du XIX<sup>e</sup> siècle, la défense de l'ordre y a traditionnellement été aussi sanglante qu'en province, on assiste dans la capitale. en partie sous l'influence du préfet de Police Lépine, à la mise au point empirique d'un maintien de l'ordre « moderne » ; un meilleur contrôle des manifestations permet d'atténuer la brutalité de la répression : une évolution plus conforme à l'éthique républicaine qui traduit aussi celle des sensibilités.

## La doctrine

Comme l'a bien démontré J.-P. Machelon, l'une des nombreuses contradictions de la Troisième République réside dans l'opposition – jamais résolue – entre défense de l'ordre et défense de la liberté : en dispersant cortèges et manifestations au nom de l'ordre, c'est la liberté – au nom de laquelle on intervient pourtant dans les grèves – qui est bafouée. Les justifications théoriques, l'arsenal réglementaire et législatif invoqués à chaque intervention de la police dans les conflits du travail ou dans les manifestations, résident en partie dans les lacunes des libertés publiques :



La grève n'existe pas en tant que liberté publique et c'est à la fois au nom des nécessités du maintien de l'ordre et de la liberté du travail que les forces de l'ordre étaient continuellement amenées à intervenir dans des conflits dans lesquels la logique du libéralisme aurait pourtant voulu qu'elles fussent neutres.

C'est au nom de l'article 6 de la loi du 30 juin 1881 qui interdisait la tenue de réunions sur la voie publique - et qui subsista inchangé jusqu'au décret-loi du 23 octobre 1935 - que les manifestations restèrent soumises aux dispositions fort peu libérales de la loi du 7 juin 1848 qui interdit « tout attroupement qui pourrait troubler la tranquillité publique ». Conformément à ses dispositions, tout rassemblement formé dans un lieu public pouvait être dispersé par la force après trois sommations précédées d'un roulement de tambour. En dépit des réclamations de l'extrême gauche, le droit de manifester ne fut jamais accepté comme complément nécessaire aux libertés de réunion et d'association et, comme l'écrit J.-P. Machelon, la rue resta le domaine de l'ordre bien plus qu'elle ne fut celui de la liberté. A la veille de la Première Guerre mondiale, après quarante ans de République, les choses n'ont pas sensiblement évolué malgré l'arrivée des radicauxsocialistes au gouvernement. Cependant des signes montrent que la réflexion a quelque peu progressé : deux exemples permettront de mieux sentir cette lente évolution des esprits.

Le 21 janvier 1907, lors d'une interpellation se rapportant à la manifestation pour le repos hebdomadaire, organisée la veille et interdite à Paris par le gouvernement qui a fait fermer la Bourse du travail, Édouard Vaillant réclama à un ministre de l'Intérieur qui avait « jadis » combattu à ses côtés pour « les mêmes idéaux », un « droit de manifestation » qui, à l'instar de ce qui se passait en Belgique ou en Angleterre, permettrait à la classe ouvrière de « montrer directement sa volonté » et marquerait la naissance de la «vraie République». Dans sa réponse, Clemenceau rappela la doctrine officielle en cette matière : il y a une grande différence entre le droit de manifestation et les autres libertés publiques parce qu'il s'exerce dans la rue et que « la rue appartient à tout le monde » ; c'est donc au nom de la liberté des « braves gens qui ne sont pas syndicalistes - il y en a encore après tout - » que les manifestations sont interdites. Cependant, dans cette intervention, il laissa nettement entendre que

Maintenir l'ordre

Jean-Marc Berlière Du maintien de l'ordre républicain au maintien républicain de l'ordre? s'il ne saurait y avoir un *droit* de manifestation, il pouvait et il devait y avoir une *tolérance* de manifestation et qu'il pourrait être amené à autoriser une manifestation en fonction de la personnalité des organisateurs et à condition que ces derniers s'engagent à l'encadrer pour éviter tout tumulte et acceptent que, de leur côté, les pouvoirs publics prennent les précautions nécessaires : « Alors je serai favorablement disposé [...] il y a beaucoup à attendre sur ce point de l'éducation de la démocratie <sup>1</sup>».

Cette conception fut reprise et précisée lors de la préparation du 1er mai 1911, par Monis. Saisi par les syndicats de leur intention de manifester pacifiquement, le ministre de l'Intérieur n'en décide pas moins, conformément à la tradition, d'interdire les attroupements et les défilés à Paris et prend les précautions nécessaires pour faire appliquer cette interdiction. Dans ses instructions adressées au préfet de Police et datées du 27 avril<sup>2</sup>, tout en prenant acte de l'intention de l'Union des syndicats de ne provoquer ni tumulte, ni violence, il fait observer que « des concentrations en masse [...] et la traversée de Paris par quarante cortèges ne manqueraient pas d'apporter un trouble profond à la vie de la capitale et à la liberté de tous les citoyens » et il expose la doctrine officielle dans ces matières : en attendant « le progrès des mœurs politiques » et « une longue sagesse des foules » qui permettront, un jour, de donner à l'opinion l'usage de nouveaux moyens d'expression comme le droit de manifestation – un droit que «la loi ne manquera pas d'entourer [...] de précautions nécessaires, de responsabilités définies [qui] stipulera certainement que le choix des lieux de réunion, l'itinéraire des cortèges devront être déterminés d'accord avec l'autorité politique - [...] le gouvernement [...] est donc nettement résolu à interdire les attroupements, concentrations en masse et cortèges projetés. » C'est donc à la fois au nom de l'ordre et de la tranquillité publics, au nom de la liberté de circulation et de celle de la rue, que la liberté de manifestation est alors restreinte à sa plus simple expression. Les mesures coercitives et préventives n'ont pour objet que d'éviter des troubles plus graves, plus violents : telle est la doctrine qui prévaut pendant presque toute la Troisième République, même si, sous la République radicale, on décèle l'amorce d'une évolution vers un droit de manifestation assorti de garanties et de précautions pratiques et pénales. Qu'en fut-il dans la pratique?

<sup>1.</sup> Journal Officiel, débats, Chambre, 22 janvier 1907, p. 112-116.

<sup>2.</sup> Archives de la préfecture de Police (APP), B/A 1628.

# La pratique

Jusqu'à la création de la Gendarmerie mobile en 1921, c'est essentiellement l'armée qui est chargée du maintien de l'ordre en cas de troubles graves ou d'émeute en province. Les polices municipales, à l'exception de celle de Lyon étatisée en 1851, sont largement insuffisantes pour faire face à des situations exceptionnelles et le pouvoir central se méfie de polices dans les mains des municipalités, surtout quand elles appartiennent à l'opposition. La seule exception à cette règle générale est Paris où la préfecture de Police, à l'aide d'une police municipale forte de plusieurs milliers de gardiens de la paix, assume pleinement cette fonction. Contrairement à la règle qui prévaut partout ailleurs, la gendarmerie et la troupe n'y jouent qu'un rôle d'appoint. La capitale présente donc du point de vue du maintien de l'ordre, outre son intérêt stratégique éminent qui y rend chaque événement lourd de conséquences possibles<sup>3</sup>, une double originalité: la police y est réellement en charge du maintien de l'ordre et on y a vu se développer, essentiellement sous l'impulsion du préfet Lépine, une pratique originale.

# Le maintien de l'ordre traditionnel : méthodes et problèmes

En province, l'utilisation de la gendarmerie ou de l'armée, toutes deux, surtout la seconde, peu adaptées à cette besogne, s'avéra toujours extrêmement sanglante; ni le régime, ni les gouvernements, ni les forces de l'ordre ne sortaient grandis de drames comme ceux de Fourmies, Draveil ou Narbonne. A Paris, aux débuts de la Troisième République, le recours à l'armée était rare et limité, mais la police municipale avait acquis, dans la répression des manifestations et ses opérations de maintien de l'ordre, une réputation peu enviable de brutalité. Cette réputation tenait bien sûr au comportement et à la mentalité des agents qui, dans les années 1880, étaient encore, pour la plupart, des hommes recrutés dans les rangs de l'armée impériale. Ils avaient conservé une tradition, des réflexes, une attitude, marqués par l'usage de la violence et la plus grande hostilité pour les fauteurs de désordre, notamment les républicains ; on pensait donc tout naturellement que l'épuration de la préfecture de Police ou leur remplacement par les nouvelles générations d'agents élevés dans les principes républicains modifierait cette attitude. Cette violence était également

<sup>3. «</sup> L'Histoire nous apprend que les révolutions du XIX° siècle [...] n'ont été à l'origine que des manifestations populaires assez factices créées de toutes pièces par des ambitieux exploitant un mécontentement et qu'il eût suffi aux gouvernements de posséder une police organisée comme celle de la Troisième République pour les étouffer dans l'œuf » (Gaston Faralicq, ancien officier de paix, *Trente ans dans les rues de Paris*, 1934, Chap. IX).

Maintenir l'ordre

Jean-Marc Berlière Du maintien de l'ordre républicain au maintien républicain de l'ordre? imputable à l'attitude de la hiérarchie comme le célèbre commissaire Clément, responsable des grands services d'ordre pendant toutes les années quatre-vingts; réputé pour sa brutalité et ses mesures provocatrices, il incarne le type même du policier du Second Empire<sup>4</sup>. Elle tenait enfin à la tactique employée systématiquement dans les opérations de maintien de l'ordre.

La préfecture de Police avait à sa disposition trois tactiques pour traiter une manifestation. La première consistait « à agir par grandes masses et à vider l'affaire en une seule fois<sup>5</sup>» en occupant le terrain choisi pour la manifestation avec plusieurs centaines de gardiens de la paix et de gardes républicains à cheval pour décourager les manifestants qui, généralement, n'osaient pas entamer la lutte et se dispersaient. Ce procédé était peu employé malgré son aspect préventif car il nécessitait la mobilisation d'effectifs considérables, ce qui avait pour résultat de sacrifier la surveillance du reste de la capitale et obligeait le préfet de Police à recourir à la garde républicaine, ce qu'il ne faisait qu'avec répugnance 6. Surtout, cette tactique efficace mais voyante lui valait l'accusation récurrente de provocation, les journaux parlaient alors de police « provocatrice », accusaient le préfet de « chercher une journée ». C'est pourquoi la préfecture de Police préférait employer la tactique, plus souple et plus discrète mais souvent déplorable dans ses effets et ses conséquences, appelée la « louvoyante » et qui consistait à laisser la manifestation se dérouler en l'encadrant discrètement et de loin par des petits groupes de gardiens, et à attendre pour intervenir, que des dégâts et des actes de violence se soient produits. On envoyait alors les agents par petits pelotons donner la chasse aux éléments les plus turbulents. Cette tactique laissait se développer des dérapages, des violences et des pillages. Au lieu d'être préventive, elle n'était que répressive, mais les gardiens intervenant toujours trop tard, le faisaient à contretemps et mal à propos. La plupart du temps, les fauteurs de désordre avaient pris la fuite et c'étaient les manifestants paisibles, voire les badauds et les promeneurs, qui étaient victimes de la violence des gardiens de la paix, provoquée par une trop longue passivité et par leur réelle vulnérabilité due à leur dispersion et à leur isolement. Les manifestations dégénéraient pratiquement toutes en bagarres et en corps à corps brutaux dans lesquels non seulement les agents perdaient toute dignité

<sup>4. «</sup> Dans les affaires de voie publique [...] son attitude provocatrice organisait le désordre. Il considérait d'un même œil les curieux et les manifestants sur lesquels il lâchait indifféremment ses troupes ». (É. Raynaud, Souvenirs de police au temps de Félix Faure, 1925, p. 111-112).

<sup>5.</sup> La police à Paris par un rédacteur du Temps, 1886, p. 168 et suiv.

<sup>6.</sup> Celle-ci une fois requise n'obéit qu'à ses chefs militaires, en vertu de l'article 115 du décret de 1854 sur la gendarmerie ; le préfet n'était donc pas réellement maître de son utilisation.

et toute considération, mais gagnaient - notamment ceux des Brigades centrales - une réputation épouvantable et non dénuée de réalité, d'assommeurs et de brutes. Or, tout autant qu'au tempérament ou à la sensibilité idéologique des agents, ces violences tenaient bien à la tactique employée et à des causes techniques : non seulement l'intervention tardive des gardiens de la paix permettait le commencement des troubles et des violences, mais leur petit nombre encourageait des affrontements impossibles en cas de déploiement de grandes masses. Enfin cette tactique imposait des arrestations individuelles pour rébellion en vertu de l'article 212 du Code Pénal; à chaque arrestation, deux agents devaient conduire au poste la personne interpellée, ce qui avait pour résultat de diminuer les effectifs manœuvrants. C'est pourquoi les officiers de paix conseillaient d'arrêter le moins possible: « Repoussez et dispersez » devenait la consigne, et les agents, se sentant désarmés, impuissants et ridiculisés, devenaient violents. Ainsi d'être trop tardive, inadaptée, maladroite, la répression devenait-elle incohérente, aveugle, violente, arbitraire. Il existait bien une troisième méthode pour le maintien de l'ordre, la méthode « légale », celle qui aurait consisté à appliquer les prescriptions de la loi du 7 juin 1848 sur les attroupements et à procéder aux sommations réglementaires, mais «c'est la seule que la préfecture de Police n'emploie pas » malgré ses « réels avantages », notamment celui de permettre d'arrêter les gens ayant refusé de se disperser après les sommations, non plus individuellement mais « en masse », en entourant tout ou partie du rassemblement : une méthode qui aurait permis d'éviter la plupart des affrontements et, en séparant les « manifestants » des simples badauds, les erreurs grossières commises par les agents arrêtant « au petit bonheur ». En 1886, on ne désespérait pas de voir la préfecture de Police appliquer, «un jour ou l'autre », cette méthode, mais dans cette attente, les méthodes de répression employées suscitaient des critiques justifiées et présentaient de sérieux inconvénients dont le moindre n'était pas la violence des affrontements qui comportait des risques considérables de dérapage et d'escalade aux conséquences politiques imprévisibles et incalculables, comme le montrent les exemples des événements de Clichy, le 1er mai 1891 et les émeutes du Quartier latin, début juillet 1893.

Maintenir l'ordre Jean-Marc Berlière

Du maintien de l'ordre républicain au maintien républicain de l'ordre?

Le 1er mai 1891, le zèle intempestif du commissaire de police de Levallois, poursuivant jusqu'à Clichy, chez un marchand de vin, un groupe d'une quinzaine « d'anarchistes » ayant manifesté, drapeau rouge en tête, dans la rue principale de sa ville, provoqua un affrontement très violent avec échange de coups de feu. Trois manifestants arrêtés subirent de tels sévices et furent « passés à tabac » avec une telle violence qu'on ne put les présenter au parquet que plusieurs jours plus tard. Cet épisode, type même de la bavure résultant d'une conception hasardeuse du maintien de l'ordre, passa relativement inaperçu du fait des événements autrement plus graves survenus le même jour à Fourmies ; il eut pourtant des conséquences incalculables. «L'échauffourée de Clichy» est à l'origine directe de ce que l'on a appelé le ravacholisme et de l'engrenage des attentats anarchistes de 1892-94.

Le 1er juillet 1893, une agitation banale au Quartier latin provoqua la mort d'un jeune homme de 23 ans - Nuger - qu'on pensa avoir été tué par un agent de la 1re Brigade centrale. Cet événement provoqua une violente émotion dans la communauté étudiante. L'effervescence se développa au Quartier latin qui connut trois jours d'émeutes et de barricades 7. Le préfet Lozé, qui partage avec les «centrales» tout le poids de la réprobation populaire et auquel on reproche de façon quelque peu contradictoire et sa faiblesse et la violence de ses hommes. va servir de bouc émissaire : fortement encouragé, il donne sa démission le 11 juillet, et c'est dans un contexte de crise qu'on appelle pour lui succéder à la tête de la préfecture de Police, Louis Lépine, son ancien secrétaire général.

#### Le rôle de Lépine

« Maintenir l'ordre dans la rue, c'est presque communément une chose fort simple. Le jour où c'est difficile, il y faut simplement du génie car c'est un don. Et ici le chef seul compte : le courage et la discipline des troupes ne sert à rien » (Edmond Locard, La police ce qu'elle est, ce qu'elle devrait être, 1918, Chap. IV).

Plus que tout autre préfet de Police, Louis Lépine s'est passionné pour le maintien de l'ordre et pour la rue. D'abord par idéologie personnelle : républicain modéré, le nouveau préfet a un penchant avoué pour l'ordre, les régimes forts, les gouvernements sans faiblesse, les hommes d'autorité, et une aversion profonde et naturelle pour le désordre et le socialisme sous toutes leurs formes. Ensuite par goût personnel pour la manœuvre militaire et

<sup>7.</sup> La violence culmine dans la nuit du 2 au 3 juillet, avec le siège de la préfecture de Police ; il faut une sortie des « centrales » et des charges de la garde républicaine à cheval pour dégager la caserne de la Cité de ses assiégeants.

le commandement : rien ne l'exalte autant que l'ivresse de la bataille, la fièvre des affrontements, l'organisation tactique des services d'ordre à la tête de « ses » brigades. Surtout, plus que quiconque, il a compris l'importance capitale de la rue et il est convaincu qu'il n'existe de régime stable que celui qui tient la rue à Paris : c'est là que s'est toujours joué et c'est là que se jouera encore le sort du régime et du pays. C'est comme secrétaire général des préfets de Police Gragnon, Bourgeois et Lozé, qu'il a eu l'occasion d'apprendre la rue et de s'initier aux problèmes et subtilités du maintien de l'ordre. Dès cette expérience, il eut plusieurs occasions, notamment face au péril boulangiste, de constater de visu le risque réel encouru par le régime et l'incapacité de la police municipale.

#### Le discours de la méthode

Le nouveau préfet de Police ne conçoit pas la République sans ordre; c'est à la défense des principes d'ordre que doit tendre toute l'œuvre d'une police dont la plus sacrée des missions est de garantir les libertés en luttant contre ce qu'il appelle « les écarts de la démocratie », mais, dans l'accomplissement de cette mission, il veut faire l'économie de toute violence inutile, des risques encourus par le régime et par les agents, tout en respectant, dans la mesure du possible, la légalité. Pour ce faire, dès les premières semaines de son entrée en fonction, il réforme l'organisation de la police municipale et renforce ses cadres. Quatre commissaires divisionnaires auront la charge des grands services d'ordre et pourront, du fait de leur qualité de commissaires de police, procéder aux sommations réglementaires prévues par la loi du 7 juin 1848 avant la dispersion par la force des attroupements : une procédure qui doit permettre d'éviter les violences inutiles 8. Il met au point une technique rationnelle pour en finir avec l'improvisation des services d'ordre et notamment la « louvoyante » qui ne pouvait que dégénérer en violences dans lesquelles la police et les policiers - dont il s'efforce d'améliorer l'image dans le public - avaient tout à perdre : « Les agents étaient impopulaires, on leur reprochait des procédés grossiers ou maladroits [...] des brutalités même [...]. Quand on est faible, on devient violent c'est fatal. Mal commandés, mal utilisés, ces hommes n'avaient pas confiance en eux-mêmes [...]. Au lieu d'en imposer à la foule par une attitude martiale, ils s'en allaient batailler avec elle, par petits paquets, et quand ils avaient le dessous, naturellement, les coups pleuvaient. On les leur rendait avec usure 9. »

<sup>8.</sup> L'une des « plus heureuses innovations » de Lépine « a été la scrupuleuse application de la loi du 7 juin 1848 sur les attroupements [...]. Le commissaire portant l'écharpe, les roulements de tambour, les sommations légales suffisent pour faire circuler les curieux [...]. Ceux qui résistent aux sommations ne peuvent se plaindre ni de la police qui les arrête, ni de la justice qui les condamne » (Graux, Revue Politique & Parlementaire, août 1896, p. 88).

<sup>9.</sup> L. Lépine, *Mes Souvenirs*, 1929, p. 129.

Maintenir l'ordre

Jean-Marc Berlière Du maintien de l'ordre républicain au maintien républicain de l'ordre?

10. Ibid., p. 130 et suiv.

11. « La foule m'attendait, elle aurait été déçue de ne pas me voir » (*Ibid.*, p. 196).

12. « Non seulement les badauds, mais les manifestants m'ouvraient leurs rangs, on disait plaisamment que je valais une brigade d'agents » (*Ibid.*, p. 196-97).

13. En contrepartie, cette présence comporte des risques réels : plusieurs fois isolé au milieu de manifestants hostiles, il est blessé le 15 mai 1902, à Notre-Dame de Plaisance et, le 13 octobre 1909, il échappe de peu à un coup de revolver qui tue un agent qui se tenait derrière lui.

14. Ibid., p. 130.

La tactique qui va faire l'originalité du nouveau préfet dans le domaine du maintien de l'ordre est simple, il en expose la règle, le 14 décembre 1893, devant la deuxième sous-commission du conseil municipal de Paris : « En cas de troubles dans la rue, il faudrait faire les sommations légales puis opérer par grandes masses de forces publiques. » Si le recours systématique aux sommations est une nouveauté, cet emploi des « grandes masses », nous le savons, existait avant lui, mais Lépine va en faire un usage exclusif né d'une réflexion et d'une expérience qui remontent à son passage comme secrétaire général de la préfecture de Police : « J'avais réfléchi pendant mes quatre années de secrétariat général et j'avais composé une tactique à mon usage [...] : être partout le plus fort, c'est-àdire me faire renseigner sur les dispositifs adverses, les points de rassemblement, l'objectif des manifestants, arriver avant eux, occuper la place, faire des arrestations pour refus de circuler et attendre les incidents ; à tout événement disposer d'un nombre suffisant d'agents, coude à coude, confiants et résolus, et de gardes municipaux, autant qu'il en fallait à pied ou à cheval 10. » Autre innovation du « préfet de la rue » : une présence systématique sur le terrain dont il tire de multiples avantages : une notoriété qui flatte ses penchants naturels 11 et lui vaut même une incontestable popularité; un surcroît d'efficacité 12; un moyen de se « précautionner contre les maladresses des agents », de les rassurer et de leur conférer un sentiment de confiance qui diminue les risques de bavures et se traduit par un zèle et une efficacité évidents. Sa présence sur les lieux lui permet enfin d'évaluer lui-même la situation. de prendre les mesures appropriées et d'assumer les responsabilités 13. Dernière caractéristique de la tactique lépinienne : le rôle dévolu à l'armée, cantonnée - sauf la cavalerie - dans un rôle de réserve, à l'abri de tout contact avec les manifestants pour éviter les drames comme ceux qui surviennent régulièrement en province. Avant une « journée », le préfet convoque les chefs de corps et leur donne des instructions précises. Leur confiant l'occupation des points stratégiques, il leur demande d'en imposer par leur présence : « Vous ne serez jamais en contact avec les manifestants. Ce n'est pas votre affaire. Les procédés de l'armée et de la police sont différents. Ils sont même opposés. Moi je ne dois employer la force qu'à la dernière extrémité, encore moins recourir à la violence, vous, c'est par là que vous commencez 14. » S'il confine les régiments d'infanterie dans un rôle d'occupation des points stratégiques et de réserve, il n'hésite pas à utiliser massivement et constamment la cavalerie et surtout la garde républicaine, corps militaire détaché de la gendarmerie, qui n'est pas sous ses ordres, mais à sa réquisition 15. Mais avant la garde républicaine, c'est la police municipale - aux effectifs accrus et améliorés, objet de toute l'attention et de toute la sollicitude du préfet 16 – qui joue le rôle primordial. Les gardiens de la paix utilisés sont d'abord ceux des brigades d'arrondissement - qui perdent alors leur nonchalance d'îlotiers pour devenir de redoutables adversaires renforcées, si nécessaire, des brigades de réserve - les ex-« centrales » - formées d'agents choisis pour leur stature d'athlètes et leur force physique, brigades dont les services d'ordre sont la raison d'être et qui sont à cet effet stationnées en permanence à la caserne de la Cité pour répondre à toute éventualité. Les uns et les autres n'ont pas d'arme spécifique, en cas de heurts violents avec les manifestants, ils utilisent essentiellement leurs poings – la « machine à bosseler » – et leurs pieds – la « chaussette » ou la «chaussure à clous» - le sabre-baïonnette, ou encore leurs pèlerines roulées dont ils se servent comme de gourdins. Le dispositif habituel est le suivant : « En règle générale les gardiens de la paix doivent être placés en première ligne, puis la garde à cheval en cas de rupture du barrage pour le rétablir, puis, de place en place, la garde à pied, par compagnies. La troupe [...] a pour destination d'occuper les espaces où les manifestants pourraient se masser, d'y remplacer la police employée ailleurs [...] il suffit qu'on la sache en réserve, à distance 17. » A partir de cette règle générale, les stratégies utilisées diffèrent en fonction des types de désordres ou de manifestations.

Pour les manifestations de masse comme les Premier mai, la tactique vise à fixer la foule des manifestants dans un lieu bien circonscrit et à les empêcher d'en sortir. L'unité de lieu est la première règle du maintien de l'ordre lépinien. Ce lieu stratégique fut souvent la place de la République : à proximité immédiate de la Bourse du travail et des quartiers populaires de l'Est de la capitale, elle constitue tout à la fois un enjeu stratégique et symbolique et le point de fixation des manifestants 18 : tandis qu'un déploiement de la troupe a pour but d'occuper les deux plateaux de la place et d'y empêcher tout rassemblement, la chaussée est continuellement balayée à l'aide de ce que l'on va prendre l'habitude d'appeler le manège Mouquin – du nom du sous-directeur de la police municipale qui

15. Il avoue l'utiliser au moins vingt fois par an pour les grands services d'ordre et, de façon peu réglementaire, toute l'année pour suppléer au manque d'effectif des gardiens de la paix (*Ibid.*, p. 138-139).

16. Pour le problème du recrutement et de la formation des policiers parisiens, on se reportera à deux articles parus respectivement dans *Déviance et Société*, 1987/1, p. 100-141 et dans la *Revue d'Histoire Moderne et Contemporaine*, 1990/3, p. 398-428. Lépine, très soucieux de la qualité de « son » personnel, voyait personnellement tout postulant à un emploi dans la police municipale.

17. Ibid., p. 131.

18. « Les gens arrivaient là comme au spectacle et c'était en effet une représentation que je leur offrais pour qu'ils n'aient pas l'idée de s'égailler ailleurs » (*Ibid.*, p. 132).

Maintenir l'ordre

Jean-Marc Berlière Du maintien de l'ordre républicain au maintien républicain de l'ordre? dirige la manœuvre dans les années cruciales - pour disperser toute tentative de rassemblement ou de défilé : « Sur la chaussée, tout autour, je faisais défiler au galop de chasse, par rangs de dix, et à court intervalle, des pelotons de chasseurs à cheval, de hussards, de dragons, toute la cavalerie légère qui tient mieux que l'autre le pavé [...] Il ne venait à personne l'idée de prendre à partie les chevaux. La foule s'amassait sur les trottoirs et cela durait jusqu'à la nuit [...] Les bagarres étaient refoulées dans les rues adjacentes où les gens de désordre trouvaient à qui parler. Quant aux cortèges avec églantines, ceux qui tentaient de se frayer le chemin des boulevards, ils étaient si bien traqués, bousculés, morcelés, qu'ils n'allaient jamais bien loin. » Limiter les événements à un périmètre délimité, occuper la place, être le plus fort, empêcher ou disperser tout rassemblement à l'aide du manège Mouquin, de charges des réserves et d'arrestations pour refus de circuler, telle est la tactique de Lépine.

Il employa d'autres stratégies adaptées aux différents cas de figures du maintien de l'ordre. Ayant noté comme tous les spécialistes, que la sortie des meetings présente un moment très délicat parce que les gens qui ont piétiné des heures dans un espace confiné, échauffés par des propos enflammés, sont prêts à toutes les violences, il imagina la tactique des «tiroirs» ou «petits paquets» pour canaliser l'écoulement et éviter les sorties torrentielles : « Pour la sortie d'un meeting [...] pour éviter la bagarre et les cortèges, je m'établissais solidement devant la porte et j'écoulais la foule par petits paquets, tantôt à droite, tantôt à gauche de la rue en faisant accompagner les groupes jusqu'à ce qu'ils soient dispersés 19. » Tous les ans, pour la manifestation rituelle au mur des Fédérés du Père Lachaise, Lépine applique une variante des petits paquets : les « échelles à saumons ». Interdisant drapeaux, chants et discours, plaçant, dès l'entrée du cimetière, des barrages échelonnés, il ne laisse passer les manifestants que par groupes de vingt.

Parce qu'on ne saurait traiter de la même façon des badauds ou la foule assistant à la réception d'un souverain étranger et les troupes décidées de l'Action française ou de la CGT, il mit au point des techniques particulières pour tous les cas de figures et tous les problèmes posés : pour les fêtes et réjouissances populaires comme les carnavals, ou les réceptions officielles, il fit dresser des chevaux à se cabrer devant la foule pour ouvrir la route aux

19. *Ibid.*, p. 133 et Faralicq, *op. cit.*, p. 83.

cortèges et c'est au lendemain de la manifestation consécutive à l'exécution de Ferrer, le 13 octobre 1909, que l'on trouve pour la première fois mention de l'usage de chiens par les policiers qui protègent l'ambassade d'Espagne contre les manifestants.

#### La méthode à l'épreuve des faits

Manifestations imposantes, grèves, tentatives de coups de force, bagarres de rue, du point de vue du maintien de l'ordre, Lépine eut à résoudre des situations explosives lors de ses deux séjours boulevard du Palais <sup>20</sup>. Comment, dans ces circonstances, la méthode a-t-elle résisté à l'épreuve des faits ? Évoquons deux exemples.

Avec l'arrivée au pouvoir du Parti républicain radical et radical-socialiste en 1902, commence la mise en œuvre d'une politique anticléricale aux origines d'une véritable guerre religieuse. C'est avec les inventaires prévus par la loi de séparation que les incidents sont les plus sérieux. Les plus graves ont lieu le jeudi 1er février 1906 à Ste-Clotilde et le lendemain à S'-Pierre-du-Gros-Caillou. Dans ces affaires, Lépine - très critique à l'égard des « provocations » du gouvernement - tente de jouer un rôle modérateur. Il essaye de limiter les difficultés en utilisant les «suisses» - souvent d'anciens agents - pour faire connaître ses intentions conciliantes. De fait, les premiers inventaires se passent dans le calme. Mais à cause de la volonté d'affrontement des deux camps, des heurts assez violents se produisirent à Ste-Clotilde avec des manifestants barricadés dont beaucoup appartenaient à l'Action française, et au Gros-Caillou où il fallut enfoncer les portes à coups de haches et escalader des montagnes de chaises sous les projectiles les plus divers. Cependant, dans les deux cas, l'utilisation de la lance d'incendie contre des manifestants que les agents n'avaient pas l'habitude de trouver en face d'eux – et dont la qualité explique peut-être les précautions prises - dénote une conception avancée d'un service d'ordre pacifique, qui contraste violemment avec ce qui se passa au même moment en province où les événements tournèrent parfois au drame.

Au tournant du siècle, les revendications souvent violentes d'un mouvement ouvrier désormais structuré, organisé et unifié, constituent le plus préoccupant des problèmes dans le domaine du maintien de l'ordre pour la République radicale. La défense de l'ordre social

<sup>20. 12</sup> juillet 1893-13 octobre 1897 et 24 juin 1899-28 mars 1913.

Maintenir l'ordre

Jean-Marc Berlière Du maintien de l'ordre républicain au maintien républicain de l'ordre?

#### 21. APP, B/A 1628.

- 22. Au total, et pour s'en tenir aux troupes venues de province, 40 bataillons d'infanterie, 32 escadrons de dragons, 10 escadrons de chasseurs, 5 de hussards et 1 de cuirassiers appartenant à 10 corps d'armée et 41 régiments différents pour le 1<sup>er</sup> mai 1906 (APP, B/A 1628).
- 23. A titre de comparaison, rappelons que l'on évoque comme une curiosité miraculeuse et un exploit personnel du préfet de Police M. Grimaud le fait que les événements de mai 1968 n'aient provoqué « que » deux morts à Paris.
- 24. Trois ouvriers tués à Chalon-sur-Saône le 3 juin 1900; deux morts dans les opérations consécutives aux inventaires en février et mars 1906; un docker tué à Nantes en mars 1907; six morts et des dizaines de blessés à Narbonne les 19 et 20 juin 1907; deux grévistes tués et trente blessés par balles à Raon-l'Étape dans les Vosges le 28 juillet 1907; deux tués et une dizaine de blessés par balles le 2 juillet à Draveil-Vigneux; quatre morts, des dizaines de blessés à Villeneuve-St-Georges le 30 juillet 1908...

contre l'offensive du syndicalisme révolutionnaire passe au premier plan des missions de maintien de l'ordre. L'intervention contre des manifestations syndicales de grande ampleur comme celles des premiers mai, ou pour faire respecter la liberté du travail dans le cadre de grèves de plus en plus nombreuses et de plus en plus violentes, devient la mission essentielle de la police municipale à Paris comme de la gendarmerie ou de l'armée en province. Si les grèves mobilisent beaucoup la préfecture de Police, ses missions de maintien de l'ordre culminent toutefois lors des meetings à la Bourse du Travail et, à partir de 1905, des premiers mai. Mais, conjuguant les arrestations préventives et la tactique présentée plus haut, Lépine a parfaitement réussi à circonscrire les événements et à écraser les velléités de la CGT. Au soir du 1er mai 1906, ce n'est pas sans satisfaction que, dans son dernier rapport de la journée au ministre de l'Intérieur, le préfet peut écrire : «En résumé toute l'agitation s'est portée sur certains points en dehors desquels la ville a gardé la physionomie habituelle sauf que la circulation était peu intense et qu'un grand nombre de boutiques étaient fermées. A dix heures, le calme est revenu sur les grands boulevards 21. » Même si on avait, sans doute volontairement, surestimé les dangers de cette journée, même si beaucoup, dans les deux camps, ont été dupes de leurs propres fantasmes, il est certain que ce sont les mesures prises par le ministre de l'Intérieur – notamment une mobilisation de troupes sans précédent 22 - et le dispositif mis en place par la préfecture de Police, qui ont littéralement écrasé dans l'œuf toute tentative de débordement révolutionnaire et même toute tentative de défilé à Paris ce jour-là. Il en sera de même les années suivantes: Lépine, « généralissime du maintien de l'ordre ». va, quel que soit le lieu des manifestations, écraser tous les premiers mai. Année après année, à Paris, la police contrôle de mieux en mieux les événements.

Ainsi, malgré un contexte parfois menaçant, force est de constater qu'il n'y eut pas de journée réellement révolutionnaire, et surtout, malgré la violence et la multiplication des manifestations, pas de mort à Paris chez les manifestants pendant vingt ans <sup>23</sup>, contrairement à ce qui se passa à la même époque en province où le bilan du maintien de l'ordre par l'armée et la gendarmerie est particulièrement lourd <sup>24</sup>. Comment ne pas voir dans cette différence le rôle et l'action du préfet de Police lui-même ?

Ce rôle expliquerait sa longévité peu ordinaire dans un poste où il fit merveille. Maître de la rue sans morts, Lépine fut incontestablement un des piliers et des soutiens du régime. Fut-il pour autant ce préfet efficace, ferme, mais modéré, économe du sang humain, pourfendeur impitoyable des violences de ses hommes, qui sut faire aimer la police et la réconcilier avec la population, ce préfet de Police populaire, entré dans la mémoire collective et l'imaginaire des Parisiens comme l'archétype du bon préfet de Police ? Est-il réellement parvenu à modifier l'attitude ordinaire de la police municipale, a-t-il vraiment transformé sa pratique et son comportement ? Fut-il l'initiateur d'un maintien de l'ordre propre, sans violence inutile ?

# Réalités du maintien de l'ordre lépinien : quelques accrocs dans le manteau doré de la légende

Du véritable rôle et des responsabilités réelles du « préfet de la rue »

S'il n'est pas question de minimiser son importance, le rôle de Lépine n'est cependant pas aussi bénéfique et modérateur qu'on a pu être tenté de le croire et de l'affirmer.

Le préfet n'a pas toujours su contrôler ses troupes et ses propres réactions ; sa présence même a parfois pu entraîner des débordements pires que ceux qu'elle était supposée éviter. Sa technique n'était pas exempte de défauts, notamment celle des « petits paquets » qui avait l'inconvénient - en prolongeant indéfiniment la sortie d'un meeting - de contribuer à échauffer les esprits, et à exacerber les impatiences. Un bel exemple des limites de la tactique de Lépine, des défauts de son tempérament et de ses propres responsabilités nous est donné par les événements du 29 octobre 1903 à la Bourse du Travail. Ce jour-là, le service d'ordre perdit toute retenue, les gardiens envahirent la Bourse du Travail et, sabre au clair, chargèrent les assistants, se livrant à des actes de brutalités et de violence dénoncés par le président du Conseil lui-même. Pourchassant les travailleurs jusque dans les bureaux, les étages, sur la verrière, frappant du tranchant de leur sabre, ils firent 84 blessés graves 25. Cet événement provoqua un débat parlementaire dès le 30 octobre et de nombreuses interpellations engagèrent le ministre de l'Intérieur-président du Conseil à demander une enquête qui fut dirigée par Cavard, le directeur de la

25. Certains ont reçu jusqu'à 15 blessures (*Journal Officiel*, débats, chambre, 1904, p. 18 et suiv.), ce qui n'empêche pas Faralicq de parler de « drame blanc » du simple fait qu'il n'y ait pas eu de morts, ce que conteste un témoin (Luquet) dans l'*Humanité* du 2 février 1914.

Maintenir l'ordre

Jean-Marc Berlière Du maintien de l'ordre républicain au maintien républicain de l'ordre?

26. Journal Officiel, débats, chambre, 1904, p. 18-28.

27. Le rapport Cavard montre que Lépine a abusé ce jour-là de la technique des « petits paquets ». Alors que les manifestants, surchauffés par des discours passionnés, étaient prêts à toutes les violences, alors que les policiers, « profondément irrités » par la blessure le matin d'un de leurs camarades, « manquaient un peu de sang-froid », il a ralenti l'évacuation, multiplié les chicanes, les « bouchons », placé une escouade à la porte... c'est-àdire accumulé les erreurs. Il aurait dû. au contraire, maintenir à distance les forces de l'ordre, hors de portée des jets, ne pas ralentir la sortie et éviter les « entonnoirs » - couloirs étroits entre deux rangs de policiers - par lesquels les manifestants devaient passer un à un, ce qui, dans l'état de surexcitation des uns et des autres, ne pouvait que provoquer des occasions de collisions. Cavard a également mis en cause la présence de Lépine sur le terrain qui, selon lui, a encouragé les gardiens de la paix à prendre une initiative dont ils n'auraient jamais eu l'idée sans lui.

- 28. « Comme la corde soutient le pendu » lui dit un député (*Journal Officiel*, 1904, p. 24).
- 29. Ce qu'a très bien noté L. Huberson dans un mémoire de maîtrise consacré à Lépine (Paris I Sorbonne, 1984) dont cette étude tire profit.
- 30. « Dès son arrivée, M. Hennion donna des ordres pour que la machine à bosseler fût remisée au grenier. Le 1<sup>et</sup> mai, la presse, en général, fit l'éloge de la police ; elle n'avait pas provoqué de désordres, elle avait été simplement préventive. Il y avait un mois que M. Hennion était préfet de Police » (le Rappel, 19 avril 1914).
- 31. Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris, 1914, p. 2313.

Sûreté générale, la rivale de la préfecture de Police, et Edgar Combes, chef de cabinet de son père. Les débats et le rapport de Cavard présenté par le président du Conseil à cette occasion 26, mirent très nettement en cause la responsabilité de Lépine. On incrimina aussi bien sa personnalité, sa politique systématiquement provocatrice à l'égard des ouvriers et des syndiqués, sa nervosité, son manque de sang-froid et d'autorité, sa propre attitude, que la tactique employée et ses initiatives ce jour-là 27. Finalement Combes le lava – au bénéfice du doute - de l'accusation d'avoir donné l'ordre de « nettoyer le vestibule » que des témoins avaient affirmé avoir entendu de la bouche de Lépine et refusa de donner satisfaction à ceux qui exigeaient la révocation immédiate d'un préfet de Police qu'il ne soutint cependant qu'avec beaucoup de réserve 28.

La « tactique de masse » exclusivement employée par Lépine a pu être génératrice de violences. Le maintien de l'ordre lépinien procède d'une « prophétie auto-créatrice » <sup>29</sup> : le préfet de Police est tellement persuadé de la violence inéluctable de toute manifestation ouvrière qu'il a tendance, par sa fermeté, ses précautions exagérées, la présence massive de policiers, à les provoquer lui-même. Cette conduite lui valut, à partir de 1910 surtout, de nombreuses critiques : on rendait son attitude belliqueuse et provocatrice, son caractère réactionnaire et vindicatif, son anti-syndicalisme et son anti-socialisme épidermiques responsables de la plupart des violences. A contrario, on crédite, son successeur, Célestin Hennion, d'une attitude beaucoup plus conciliante à l'égard des manifestants et des syndicats, une attitude qui s'expliquerait par une sensibilité politique différente et qui aurait eu des conséquences dès son arrivée boulevard du Palais 30, ce qu'il n'est pas réellement possible de démontrer. Mais à lire le message contenu dans le discours prononcé lors de l'inauguration de l'École pratique des personnels actifs de la préfecture de Police, le 25 mai 1914 : « Nous leur enseignerons [...] les grands devoirs d'égalité envers tous, de bonté envers les petits, les faibles, les déshérités [...] Ce haut et ferme esprit de justice tempéré par la bonté est le sentiment que j'aimerais voir se développer constamment dans la conscience des fonctionnaires de la préfecture de Police<sup>31</sup> », il est évident qu'un état d'esprit bien différent de celui de son prédécesseur anime le nouveau préfet.

#### La permanence de la violence

Quoi qu'il en soit et même s'il ne tue pas, le maintien de l'ordre à Paris reste d'une grande brutalité. Pas plus que l'avènement de la République n'avait foncièrement modifié les choses, le remplacement des sergents de ville recrutés dans les armées impériales par des gardiens de la paix élèves de l'école républicaine et ayant reçu l'enseignement de l'école des gardiens de la paix <sup>32</sup> n'a sensiblement fait diminuer les brutalités policières. Après 1900, comme dans les années quatre-vingts, pratiquement chaque manifestation voit les mêmes scènes d'affrontements se reproduire. La violence est réelle, permanente et réciproque, elle constitue un trait commun aux policiers et aux manifestants même si, à la suite de chaque manifestation, on note la même mauvaise foi dans les deux camps: les agresseurs ce sont toujours les autres.

Quand on reproche à Lépine la brutalité des gardiens de la paix, il répond, en arguant du nombre de blessés dans les rangs des policiers, que les violences viennent toujours des manifestants; il évoque les «lâches agressions » dont sont victimes les agents, mais, contre toute vraisemblance, nie qu'il y ait eu le moindre blessé chez les manifestants. C'est-à-dire qu'il utilise des statistiques - dont nous savons qu'elles ne signifient rien puisque celles des policiers sont gonflées, celles des manifestants minorées voire inexistantes – pour prouver la modération de ses gardiens et l'existence d'un maintien de l'ordre « propre », visant à donner ainsi l'image surréaliste de gardiens de la paix capables de recevoir des coups sans jamais en donner. Et s'il doit, forcé par l'évidence, exceptionnellement reconnaître la violence et les brutalités de ses brigades, c'est toujours pour les expliquer et les excuser par celles des manifestants. Selon lui, « les grévistes sont toujours les agresseurs<sup>33</sup>». «En face», on relève le même angélisme et la même mauvaise foi : on parle complaisamment et avec beaucoup d'indignation des brutalités policières - qui sont indéniables -, on dépeint avec passion et non sans exagération parfois 34, les violences dont les descriptions contribuent à la création de la légende noire de la police 35, mais les violences populaires - tout aussi réelles et manifestes - sont oubliées ou exaltées au nom de la violence révolutionnaire: il y aurait ainsi une bonne violence, légitime, . nécessaire, celle des manifestants - parce que leur cause est juste – et une mauvaise : celle des policiers. De même

- 32. Où pourtant les conseils de modération ne manquent pas, preuve supplémentaire de leur nécessité.
- 33. PV de la séance du Conseil Municipal de Paris du 4 juillet 1910, Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris, 1910, p. 1121.
- 34. Un exemple entre mille: dans la discussion de l'interpellation consécutive à l'invasion de la Bourse du Travail (*Journal Officiel*), débats, Chambre, 1904, p. 24 et suiv.), Combes cite le cas d'un manifestant grièvement blessé de plusieurs coups de sabre notamment deux portés à la tête du tranchant de la lame qui s'est cru obligé, contre toute vraisemblance et au risque de jeter le doute et la suspicion sur beaucoup de faits reprochés à la police ce jour-là, d'affirmer que le gardien auteur des coups avait, de surcroît, tiré deux coups de revolver sur lui.
- 35. « Dans les rues de Paris, on ne peut pas arrêter un manifestant, un délinquant quelconque [...] sans que nos agents donnent à la population le triste spectacle de violences et de brutalités. C'est toujours la figure ensanglantée que le délinquant arrive au poste. Et dans le poste de police que se passe-t-il [...] c'est le classique passage à tabac! On assassine là-dedans; on frappe violemment. Voilà la vérité, voilà les mœurs de la police. », H. Bagnol, Journal Officiel, débats, Chambre, 1904, p. 19.

Maintenir l'ordre

Jean-Marc Berlière Du maintien de l'ordre républicain au maintien républicain de l'ordre?

- 36. On condamne ou au contraire on applaudit la violence policière en fonction de ses victimes: légitime pour les conservateurs quand elle est employée contre les ouvriers, elle devient proprement odieuse quand elle touche les gens « respectables et bien pensants » (voir par exemple le *Figaro* des 15 janvier et 11 octobre 1898 qui publie deux articles parfaitement contradictoires); c'est bien évidemment l'inverse pour la gauche qui se garde bien de dénoncer les violences de la police républicaine, devenues légitimes contre les « réactionnaires », « cléricaux » et « trublions » nationalistes.
- 37. Clemenceau, nouveau ministre de l'Intérieur, écrivit le 7 juin 1906 au préfet de Police, pour qu'il fasse cesser les brutalités policières, lettre à la suite de laquelle Lépine fit afficher dans tous les postes de police une note rappelant aux gardiens de la paix qu'ils devaient « s'abstenir en toutes circonstances de violences injustifiées » (APP, D/B 42).
- 38. Waldeck-Rousseau, préface à l'*Histoire des gardiens de la paix* de Rey et Feron, 1896.
- 39. Si Lépine eut, dès 1906, l'idée d'employer les lances à incendie, si Edmond Locard préconise, en 1918, l'emploi du « bâton en caoutchouc, outil merveilleux qui assomme, mais ne tue pas » (op cit., p. 47), une panoplie « spécifique » de maintien de l'ordre grenades lacrymogènes qui permettent la dispersion des manifestants, matraques et boucliers ne fera son apparition que beaucoup plus tard.

on trouve toujours légitime la violence employée contre ses adversaires politiques et parfaitement odieuse celle que l'on subit <sup>36</sup>.

Si l'argot populaire désigne le policier sous le nom de « cogne », la cause en est claire : la violence policière est habituelle, réelle et permanente sous la Troisième République, son usage est bien connu des responsables euxmêmes 37. Ces violences provoquent et développent, chez ceux qui les subissent, la haine des policiers, c'est pourquoi la police est mal aimée des classes populaires qui savent d'expérience ses pratiques et les lui rendent bien. Mais, désormais, elles ne sont plus les seules. Les expulsions de congrégations, les manifestations étudiantes, boulangistes, puis nationalistes et surtout les inventaires. ont amené les policiers à « traiter » des manifestants d'un genre inhabituel pour eux, appartenant à des catégories sociales qu'ils n'avaient pas l'habitude d'avoir en face d'eux dans ces circonstances ; la surprise fut d'ailleurs réciproque, si les policiers furent étonnés du comportement de ces trublions appartenant souvent au meilleur monde, de leur côté, ces gens de la bonne société découvrirent non sans surprise et indignation la violence des gardiens de la paix habituellement destinée à d'autres victimes ; eux qui trouvaient normale cette brutalité quand elle était destinée au bas peuple, s'indignèrent bruyamment et s'étonnèrent de ces méthodes. Cette apparente équité de traitement permet-elle de parler de police républicaine ?

#### Les ressorts de la violence

Cette violence habituelle, routinière, banale, du maintien de l'ordre tient en fait à des causes multiples et diverses.

D'abord, la nature même de la mission : « Maintenir l'ordre c'est lutter contre le désordre et pour cette tâche la douceur ne réussit pas toujours » note Louis Hamon, ancien officier de paix. Une difficulté accrue par le « caractère naturellement rebelle » des Français qui refusent d'obtempérer facilement et rendent si délicat le « service des foules » qui réclame « d'inépuisables ressources de patience et de fermeté car, si nous trouvons excellent que son action s'exerce sur les autres, notre naturel indépendant s'étonne toujours qu'elle s'exerce sur nous 38. » Des causes techniques, comme l'équipement inadapté 39 – avec quoi frapper, sinon le

sabre-baïonnette très dangereux ? avec quoi disperser un rassemblement menaçant si ce n'est par l'usage des armes ? – expliquent les corps à corps et la brutalité des rencontres.

Les mœurs de l'époque, en dépit de l'évolution des sensibilités, concourent à cette situation : la violence est quotidienne au travail comme en famille, les coups sont des aléas ordinaires dans certains milieux, un moyen normal de régler un différend ; la bagarre constitue un rite initiatique d'entrée dans la vie adulte, dans un groupe, une bande. Beaucoup de policiers, comme leurs contemporains, sont d'ailleurs convaincus de la valeur dissuasive des châtiments corporels, ainsi R.-A. Reiss, respectable professeur de « police scientifique et technique » à l'Université de Lausanne, déplore-t-il le plus sérieusement du monde qu'à Paris, « par un humanitarisme mal compris », on ait proscrit le passage à tabac et, citant Lacassagne dans son Étude sur la peine de mort - « Les châtiments corporels seuls sont efficaces pour les criminels professionnels » –, il recommande le « rétablissement des peines corporelles appliquées avec méthode et sous un contrôle sérieux » et affirme que «la criminalité juvénile [...] pourra être combattue avec succès par la simple application du fouet 40 ». D'ailleurs, si on replace ces brutalités policières dans le contexte, que sont en définitive ces coups, ces piétinements, ces bourrades, face aux fusillades de la monarchie de Juillet, de juin 1848, de mai 1871, voire celles qui se produisent en province à la même époque ? C'est pourquoi on parle avec un certain détachement de « machine à bosseler », « d'horions », « des poings qui s'abaissent », des « bouches qui hurlent », des « badauds qui écopent » : tout ceci paraît à la fois anodin et inévitable. Les victimes elles-mêmes semblent de cet avis : après la répression – pourtant d'une rare brutalité - de manifestations étudiantes au quartier Latin, une souscription fut ouverte dans L'Intransigeant pour offrir un «casse-tête d'honneur» au préfet Camescasse, qui lui fut remis par un huissier à son banc de député, à la Chambre. Une plaque argentée portait cette inscription: «à M. Camescasse, les assommés des 27, 28, 29 mars 1882 41. »

Cette violence tient aussi à des causes politiques et tactiques connues, les deux camps ont finalement intérêt à ces affrontements qui permettent aux gouvernements à la fois de faire l'économie d'une politique de réformes

<sup>40.</sup> Reiss, Manuel de police scientifique, 1911, tome 1, p. 46.

<sup>41.</sup> Souvenirs de Mme Camescasse, p. 303 et 304 (en réalité il s'agit du mois de mai 1882).

Maintenir l'ordre

Jean-Marc Berlière Du maintien de l'ordre républicain au maintien républicain de l'ordre?

42. On ne saurait rendre le hasard seul responsable des nombreuses morts de manifestants par lesquelles se soldent les opérations de maintien de l'ordre en province à l'époque du ministère Clemenceau. Si la répression est si violente, l'attitude du chef du gouvernement n'y est sans doute pas étrangère, c'est d'ailleurs l'analyse d'une partie des amis radicaux du président du Conseil (« Grève sanglante », Le Rappel du 5 juin 1908).

43. « Le public était fiévreux, les agents surmenés. Leurs bras immobilisés par d'innombrables permanences avaient besoin de se détendre, j'en fis la solide expérience », explique l'ex-commissaire Raynaud pris dans une charge des réserves (op. cit., 1923, p. 156). Il justifie la nervosité des agents par « la vie qu'ils mènent, [une] vie de reclus, de chiens à l'attache. Continuellement sur les dents, ils peinent quand les autres s'amusent. Les jours de fête marquent pour eux un surcroît de travail, c'est une occasion de se voir consignés... » (Mercure de France/483, 1er août 1918). On a peine en effet à imaginer les conditions dans lesquelles étaient confinés les agents des brigades de réserve, de permanence vingt-quatre heures de suite à la caserne de la Cité, dans une salle de garde comptant six tables et huit bancs pour cent dix hommes, dormant sur des paillasses étendues à même le sol et couvertes de vermine (APP, D/B 515).

sociales coûteuses, de prouver leur absence de faiblesse, de briser dans l'œuf toute tentative révolutionnaire tout en effrayant la majorité modérée : c'est particulièrement net pour le gouvernement Clemenceau sous lequel les forces de l'ordre se sentirent en quelque sorte encouragées à la violence par l'attitude d'un homme arrivé au pouvoir avec une réputation de semeur de désordre et qui, par besoin de rassurer une majorité dont la défection des socialistes a rendu indispensable la composante modérée, doit donner des gages à ses nouveaux alliés 42. Quant à l'intérêt de ces affrontements pour la cause révolutionnaire, il suffit de lire la littérature anarcho-syndicaliste, les Réflexions sur la violence de G. Sorel ou les articles de G. Hervé dans La Guerre sociale pour comprendre la place qu'ils tiennent dans la tactique et la pédagogie de ces partis: montrant le vrai visage du capitalisme, ils donnent un contenu précis, concret à la notion de lutte des classes. mettent en lumière le rôle de l'État républicain comme instrument d'oppression sociale aux mains de la bourgeoisie. Enfin ces luttes - qui peuvent toujours engendrer une situation réellement révolutionnaire - sont un moyen d'exercer la «gymnastique révolutionnaire» qui aguerrit les ouvriers, éduque le prolétariat, le prépare à l'assaut final contre l'ordre bourgeois.

La violence du maintien de l'ordre tient encore à des causes humaines faciles à deviner ; l'exaspération, la fureur, le désespoir, le sentiment d'impuissance, la rage jouent autant de rôle chez certains manifestants que le goût de la bagarre, le désir d'en découdre avec les « cognes », la haine des policiers chez les plus exaltés. Chez les policiers l'irritation se retourne contre les manifestants rendus responsables de tous les désagréments 43 et sur lesquels on va se venger d'une journée pénible, des heures de station debout par tous les temps, des insultes, des jets de pierres ou de bouteilles, des blessures ou des coups reçus par les camarades. Les circonstances expliquent que, faute de sang-froid, de maîtrise de soi et d'entraînement, des policiers ou des gendarmes gagnés par l'exaltation rendent coup pour coup et se livrent sans retenue à des actes violents et brutaux, inhérents à la nature humaine, comme le reconnaît l'un d'eux avec une franchise qui tranche au milieu de tant de discours manichéens: « Moi qui n'aimais pas cet exercice, j'ai cependant tapé comme les autres [...]. Il faut avoir la franchise de [...] dire cet instinct qui pousse l'homme à répondre à

la violence par la violence <sup>44</sup>. » Ajoutons que la tempérance n'étant pas le point fort des deux camps, l'abstinence forcée des uns pouvait, par l'irritation engendrée, causer autant de ravage que la forte consommation des autres <sup>45</sup>.

Violence et brutalités ont aussi des causes psychologiques et idéologiques : celles qui conditionnent les manifestants sont bien connues - qui considèrent les policiers comme les défenseurs des « monopoleurs » et autres exploiteurs de la classe ouvrière – et largement exprimées à travers la littérature anarcho-syndicale par exemple. Ce sont ces sentiments qui expliquent les manifestations d'agression caractérisée et même des tirs d'armes à feu dont les gardiens de la paix sont les cibles. Dans la rhétorique militante, le policier a tous les torts, tous les défauts parce qu'il incarne un ordre social injuste, la répression d'une cause légitime, il est le chien de garde de la bourgeoisie et, à ce titre, ne peut susciter que mépris. Les risques et les coups sont la contrepartie du choix qu'il a fait du mauvais camp, de la trahison de sa classe, de son salaire de mercenaire, de son « métier de fainéant ». La brutalité du maintien de l'ordre dépend aussi beaucoup de la mentalité et de l'idéologie, de la culture et de la sensibilité du gardien de la paix de base, et celles-ci sont en grande partie conditionnées par l'attitude de la hiérarchie et des pouvoirs publics. Ce qui frappe en lisant les mémoires ou les écrits de policiers comme d'ailleurs les comptes-rendus d'opération in situ, c'est qu'à l'image du policier brute avinée et aveugle qu'on trouve très répandue chez le militant, correspond, avec une belle réciprocité, l'image du manifestant et de la populace chez le policier qui ne voit que « les trublions, les aigris, les ratés, les miséreux 46 », « la tourbe des débardeurs des quais», les «blousards ivres», «l'écume des rassemblements nocturnes, la populace descendue des faubourgs, ces pêcheurs en eaux troubles, toujours à l'affût d'un coup de chien [...] et qui traînent partout avec eux le spectre et les grondements de l'émeute 47 ». Ce mépris, qui transpire même des rapports d'heure - pourtant griffonnés à la hâte sur le terrain et télégraphiés -, peut tourner à la pure irrationalité, au fantasme, au délire, comme cette description de manifestants par un officier de paix : « Oh ces yeux noirs, gris, bleus, les bleus surtout, yeux de félins et d'illuminés que la pupille a presque envahis et qui semblent sortis de

<sup>44.</sup> Les Mémoires de Goron ancien chef de la sûreté, t. 1, p. 101-102.

<sup>45.</sup> Quand les motifs de punition des gardiens de la paix d'alors nous sont connus (APP, D/B 18) on constate que deux punitions sur trois tiennent à l'intempérance pendant le service. Policiers et ouvriers appartiennent en réalité aux mêmes couches sociales et sont touchés dans des proportions comparables par le fléau de l'alcoolisme.

<sup>46.</sup> Faralicq, op. cit., Chap. XIV, ainsi que les citations qui suivent.

<sup>47.</sup> Raynaud, op. cit., 1925, p. 128 et Mémoires de police au temps de Ravachol, 1923, p. 304.

Maintenir l'ordre

Jean-Marc Berlière Du maintien de l'ordre républicain au maintien républicain de l'ordre?

l'orbite pour mieux voir. On y lit des passions [...] telles que la haine, la vengeance, le désir fou de frapper n'importe comment et n'importe où pourvu qu'on ouvre une fontaine sanglante.» Cette vision correspond, remarquons-le, à la propre conception qu'avait Lépine des manifestants qui trouve ainsi un écho dans la majorité de ses gardiens de la paix et de son état-major. Cette vision n'est pas exempte de xénophobie : on dénonce « la clique cosmopolite », on note tout spécialement le rôle des étrangers - Espagnols, Italiens, Russes - systématiquement décomptés et assimilés à des « révolutionnaires professionnels », des « terroristes », des « poseurs de bombes ». G. Faralicq, officier de paix de la préfecture de Police est un exemple significatif, qui tient des propos xénophobes et antisémites sous couvert de sentiments anti-socialistes quand il dénonce les « révolutionnaires russes » qui auraient mis Paris à feu et à sang avec leurs bombes, «comme à Moscou». Quand, le 1er mai 1907, l'auteur de coups de feu tirés sur des soldats depuis l'impériale d'un omnibus, Jacob Law, lui est amené, il n'a « pas de peine à reconnaître un de ces étrangers suspects à tête sémite ». Le comble du délire semble atteint quand il évoque l'anarchiste «Libertad» avec le vocabulaire d'un «connaisseur de races» et une haine palpable : « c'était un gnome hideux... Il avait le nez camus des Mongols, les yeux petits des Samoyèdes, les lèvres pincées des Sioux... Sa brutalité était si manifeste, ses gestes si menaçants, sa cruauté si affichée, sa bouche tellement venimeuse 48. » La perception des manifestations et des manifestants par la majorité du monde policier est généralement univoque : la protestation publique n'est pas une liberté, mais un danger, un désordre intolérable ; c'est l'occasion de tentations pour des individus portés au mal. L'explication exclut tout recours aux facteurs sociaux - la misère, la pauvreté - toute idée de justice - les réformes sociales accordées sont ressenties comme de la faiblesse des gouvernements - ceux qui manifestent ou revendiquent sont des fainéants, des envieux, qui veulent tout sans effort et sont prêts, pour obtenir ce qu'ils cherchent, à employer des moyens considérés par le policier de base - neuf fois sur dix un ancien sous-officier comme intolérables par ce qu'ils représentent d'indiscipline et de désordres potentiels. Mais peut-il réellement en être autrement, un policier peut-il, sans devenir schizophrène, réprimer une manifestation en éprouvant de la sympathie et de la compréhension pour les manifestants et leurs revendications? C'est tout le problème et l'ambiguïté de l'attitude des policiers proches des syndicats, des radicaux, voire des socialistes, qui sont à l'origine du mouvement syndical policier à la préfecture de Police, dans les premières années du siècle <sup>49</sup>.

# Les prémices d'un changement?

Si, au début du siècle, la majorité des gardiens de la paix et le préfet lui-même ont encore souvent tendance à confondre dans la même opprobre : manifestants, « apaches à la mauvaise figure », fauteurs de troubles, on perçoit les premiers signes d'une volonté de distinguer le bon et le mauvais manifestant, l'ouvrier syndiqué et «l'élément anarchique»; les pourparlers entre l'Union des syndicats de la Seine ou les socialistes unifiés et le ministre de l'Intérieur pour essayer de négocier le droit de manifester sans violence, comme cela s'est fait en 1911, en sont une preuve. L'exemple le plus original, prodrome d'un processus appelé à se développer quelques décennies plus tard, nous est fourni par la « deuxième manifestation Ferrer », celle du dimanche 17 octobre 1909. Ce jour-là on vit se dérouler la première manifestation tolérée par les pouvoirs publics et le gouvernement, encadrée à la fois par les organisateurs et les forces de l'ordre.

Après les violences ayant marqué la manifestation du mercredi 13 octobre 50, le « peuple de gauche » exprima son intention d'organiser une seconde démonstration, digne et pacifique, exempte de désordres et de violence, à l'instar des Anglais. Après des tractations laborieuses et plusieurs revirements, le président du Conseil, Briand, décida finalement de tolérer un défilé, à condition qu'il n'y ait ni emblèmes, ni drapeaux, ni discours, ni cris hostiles aux gouvernements espagnol ou français. Seuls les chants étaient autorisés. Le jour de la manifestation, l'Humanité publie, et c'est une première, les modalités techniques de la manifestation : plan et itinéraire, moyens d'accès, points de concentration, responsables de confiance chargés de mener chaque cortège, consignes concernant l'allure générale, le déroulement, la dispersion, organisation d'un service d'ordre. La Guerre sociale elle-même invite loyalement à cet essai de manifestation pacifique : « Vous ferez l'étonnement des plus modérés par votre calme, votre sang-froid, votre patience. » De son côté Lépine, très hostile à cette démonstration, a dû

<sup>49. «</sup> Quand un métayer veut être bien gardé, il nourrit ses chiens. La difficile naissance du syndicalisme policier : problèmes et ambiguïtés (1900-1914) », à paraître dans Le Mouvement social.

<sup>50.</sup> Un policier tué, 98 gardiens de la paix et neuf gardes républicains, dont un lieutenant, blessés, des omnibus incendiés, des barricades, des charges de police et des gardes à cheval, le tout dans la lumière fantasmagorique des flammes sortant des conduites de gaz crevées, des réverbères arrachés.

Maintenir l'ordre
Jean-Marc Berlière
Du maintien de l'ordre
républicain au maintien

républicain de l'ordre?

prendre des mesures originales pour se conformer aux instructions de la présidence du Conseil. Finalement cette manifestation d'un caractère inhabituel se déroule « avec un calme qui a surpris, devant une assistance presque sympathique 51 »; comme l'écrit l'Illustration, cette « promenade extraordinaire s'est déroulée sans encombre [...] ; il est vrai que d'importantes forces militaires étaient prêtes à réprimer énergiquement la moindre tentative séditieuse et que des détachements de cavalerie formaient à la procession une escorte caractéristique 52. » C'est en effet encadré par deux colonnes de gardiens de la paix défilant en serre-file, tronçonné en groupes de 1 000 à 1 500 manifestants séparés par des pelotons de cuirassiers et de gardes républicains à cheval, que le cortège a défilé, sans désordre et sans incident, de la place Clichy à la place de la Concorde, sous la direction d'élus et de personnalités du monde socialiste. D'une certaine manière cette manifestation, dont le caractère insolite et la nouveauté ont frappé tous les observateurs, marque la naissance d'un processus auquel nous sommes désormais bien habitués, de manifestation autorisée ou tolérée dont l'ordre est assuré conjointement par les organisateurs et les forces de l'ordre. En ce sens, la violence dramatique de la manifestation du 13 a sans doute joué un rôle dans le déroulement tout pacifique de celle du 17 : en quatre jours se succèdent les deux pôles extrêmes de la gamme que peuvent recouvrir les manifestations. Tout le monde s'accorda également pour reconnaître que les forces de l'ordre jouèrent leur rôle en évitant toute violence inutile ou gratuite. D'une certaine façon nous avons bien là les débuts d'un modus vivendi, d'une collaboration entre organisateurs et service d'ordre qui tendra à se multiplier par la suite.

\*\*\*

Dans le domaine du maintien de l'ordre, l'expérience de la police joue un rôle considérable. Le début du siècle constitue une étape essentielle dans la construction de cette expérience et de la réflexion concernant les techniques, les moyens, les risques et les finalités du maintien de l'ordre. Cette réflexion aboutit à la naissance empirique, la lente mise au point, sinon d'une véritable science, en tout cas d'une technique, dont Lépine et son entourage furent les initiateurs et que Hennion prolongea avec l'enseignement de l'École pratique professionnelle où l'on utilisa par exemple le cinématographe pour étudier le flot d'un cortège, l'art de la direction et de la

51. Le Monde Illustré, 23 octobre, p. 266.

<sup>52.</sup> Numéro du 23 octobre, p. 294.

conduite d'une manifestation, le rôle des barrages, de l'itinéraire, l'art de l'encadrement et du morcellement du flot des manifestants.

Même si les comportements – des policiers comme des manifestants - n'ont pas été profondément modifiés, même si les violences existent avec leurs scènes de brutalité toujours répétées, il est indéniable qu'un souci se fait jour - tant du côté des gouvernements, des responsables de la préfecture de Police, que d'une partie des policiers - de policer la manifestation et d'éviter les attitudes provocatrices, les brutalités gratuites et sans objet. Ce mouvement affecte en premier lieu la police et c'est au milieu des années quatre-vingts que se manifestent les premiers signes de cette volonté avec l'apparition de l'École des gardiens de la paix. On s'achemine ainsi lentement vers l'idée du nécessaire sang-froid des forces de l'ordre, qui correspondrait à la nécessaire discipline des manifestants, et vers la conception de manifestations à l'anglaise, autorisées, cogérées par les organisateurs et les responsables de l'ordre public. Ces prémices se concrétiseront plus tard, mais les idées et les faits sont en germe et l'arrivée à la préfecture de Police de l'ancien président de l'Association professionnelle des commissaires de police, un homme incontestablement plus à gauche que Lépine, fut assez nettement ressentie comme un changement salué par les policiers progressistes, un certain nombre de journaux et les chansonniers eux-mêmes 53. On reste cependant très loin en France de l'image de la police britannique à laquelle la réforme de Robert Peel en 1829 et une conduite considérée comme exemplaire confèrent un caractère d'autorité bienveillante et raisonnable.

53. Le Matin du 4 juillet 1914 titre son article quasi hebdomadaire sur le sujet : « La police a le sourire c'est parce qu'on l'y habitue » et on chante « Mieux vaut le temps d'Hennion que celui des gnons ».